

POSTAL ADDRESS
Postbus 2475
3500 GL Utrecht

ADDRESS FOR VISITORS
Tiberdreef 4
3561 GG Utrecht

TELEPHONE
030 - 751 1260

FAX
030 - 751 1109

INTERNET
www.cnv.nl

E-MAIL
internationalaal@cnv.nl

DÉPARTEMENT
CNV Internationalaal

VILLE
Utrecht

NOTRE RÉFÉRENCE
1865/ NM

TÉLÉPHONE
030-7511260

DATE
le 1 Avril 2020

VOTRE RÉFÉRENCE

E-MAIL
internationalaal@cnv.nl

OBJET

Incarcération des cadres syndicaux de la CNT - Niger

Monsieur BEN OMAR
Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale
Niamey - Niger

Monsieur le Ministre,

Par la présente, la CNV Internationalaal et la CNV, la deuxième Confédération Nationale des Syndicats Chrétiens aux Pays-Bas, vous écrivent pour dénoncer l'obstruction violente contre un meeting pacifique convoqué par des organisations de la société civile et syndicales et l'emprisonnement des activistes ainsi que du camarade Secrétaire Général HALIDOU MOUNKAILA de la SYNACEB (et Secrétaire Général Adjoint de la CNT) et du camarade Moudy Moussa, Secrétaire Général de la SYNATIC, deux fédérations affiliées à la Confédération Nigérienne du Travail (CNT) avec laquelle la CNV Internationalaal a une relation de partenariat depuis de longues années. Le programme de coopération intersyndicale, financé par le Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas, témoigne de cette coopération étroite entre la CNT et la CNV Internationalaal.

En effet, les rapports qui nous sont parvenus indiquent que le dimanche 15 mars 2020 un meeting pacifique a été organisé par les organisations de la société civile regroupées au sein du cadre de concertation et d'action citoyenne (CCAC) et de certaines centrales syndicales dont la CNT ont subi une répression violente de la part des éléments des forces de sécurité.

Conformément à la réglementation en vigueur, spécialement à la loi de la loi du 8 juin 2004 régissant la manifestation sur les voies publiques, les organisateurs ont au préalable informés l'autorité compétente et n'aurait reçu aucune notification les y interdisant, cependant les forces de sécurité aurait bloqués l'accès du lieu prévu du meeting et engagé une dispersion violente et engagés des courses poursuites étendues à d'autres simples citoyens dans la ville de Niamey qui ont occasionnés des troubles qui serait à l'origine d'une incendie déclenchée au marché de TAGABATI occasionnant des pertes matériels et en vies humaines.

Il nous a été aussi rapporté plusieurs interpellations dont des activistes syndicalistes et notamment du Secrétaire Général du SYNACEB, le camarade HALIDOU MOUNKAILA.

La CNV présente ses condoléances les plus attristées aux familles qui ont perdu les siens et à l'ensemble du peuple nigérien.

La CNV condamne ces actes de violations des droits humains et syndicaux et les actes d'obstruction aux droits des travailleurs de se réunir et par là une recherche à fragiliser le cadre du dialogue social dans un contexte difficile de tension sociale et de risques de l'extension de la pandémie COVID-19, pendant laquelle il serait souhaitable que les forces vives canalisent leurs énergies à cet effet.

La CNV dénonce une violation de la convention 87 de l'OIT ratifiée par le Niger et demande la libération de l'ensemble de tous les activistes arrêtés, l'ouverture d'une enquête indépendante afin de déterminer les responsabilités des violences et de l'incendie du marché de TAGABATI.

Nous exhortons les autorités nigériennes à prendre les dispositions nécessaires pour garantir à tous les travailleurs leurs droits tels que définis dans la législation de votre pays.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.



Anneke Westerlaken
Président CNV Internationaal



Piet Fortuin
Président CNV

Copie:
CNT
ITUC Africa/CSI Afrique
ITUC/CSI
Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas